
L'imparfait dans les phrases hypothétiques [*si* IMP, COND] : pour une approche aspectuo-temporelle

The imparfait in [si IMP, COND] hypothetical sentences : for an aspectuo-temporal approach

Adeline Patard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/2817>

DOI : 10.4000/praxematique.2817

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2006

Pagination : 125-148

ISBN : 978-2-84269-813-3

ISSN : 0765-4944

Référence électronique

Adeline Patard, « L'imparfait dans les phrases hypothétiques [*si* IMP, COND] : pour une approche aspectuo-temporelle », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 47 | 2006, document 5, mis en ligne le 01 janvier 2010, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/2817> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.2817>

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

Tous droits réservés

L'imparfait dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND] : pour une approche aspectuo-temporelle

The imparfait in [si IMP, COND] hypothetical sentences : for an aspectuo-temporal approach

Adeline Patard

Introduction

- 1 L'imparfait dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND]¹ représente un véritable défi pour les linguistes qui optent pour une description aspectuo-temporelle de ce temps. En effet, il est difficile d'admettre une valeur aspectuelle et temporelle de l'IMP dans une phrase comme :
 - (1) Si elle *était* là, je voudrais mourir dans ses bras. (Balzac, *La peau de chagrin*)
- 2 où le fait dénoté est imaginaire et n'appartient pas à l'époque passée. La plupart des grammaires attribuent donc à l'IMP dans cet emploi un sens de *potentiel* ou d'*irréel du présent* (par exemple Riegel *et al.* 1994 : 308) et qualifient cet emploi de « modal » en le discriminant des emplois temporels (*op. cit.* : 305).
- 3 Nous développerons, malgré tout, une explication aspectuo-temporelle pour traiter de l'IMP dans le tour hypothétique [si IMP, COND]. En effet, l'approche alternative souvent proposée qui consiste à englober valeur temporelle et valeur modale sous un même trait sémantique qualifié de « toncal » ou de « non actuel » (entre autres Damourette et Pichon 1911-1926/1970, Le Goffic 1986, Touratier 1996) ne paraît pas non plus satisfaisante. Gosselin fait ainsi valoir (1999 : 31) qu'« on obtient une valeur si abstraite qu'elle est (volontairement) confuse » et qu'elle « ne permet plus de distinguer l'IMP d'autres marqueurs, qui ont pourtant des effets de sens très différents » tels que « le subjonctif » ou « le futur simple » (*ibidem*). De plus Bres souligne (2005 : 5) que la valeur passée « apparaît systématiquement dans les énoncés minimalement contextualisés

comme “il neigeait” », ce qui semble indiquer que le sens temporel est premier dans le signifié de l'IMP. L'approche aspectuo-temporelle ne paraît donc pas un si mauvais choix.

- 4 Notre démonstration se fera en deux étapes. Dans un premier temps, nous examinerons des analyses aspectuo-temporelles qui ont essayé de rendre compte de l'IMP dans le tour [si IMP, COND] (1 §). Dans un second temps, nous définirons un cadre théorique (2 § et 3 §) et nous formulerons notre proposition explicative (4 §). Le but sera :
- (i) de montrer que l'IMP a bien une valeur temporelle et aspectuelle dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND] ;
 - (ii) d'établir que l'interaction de l'IMP avec certains éléments du contexte, notamment la structure [si protase, apodose] et le COND, produit les effets de sens « modaux » dont parlent les grammairiens.
- 5 Nous espérons ainsi apporter quelques éléments d'explication à la question épineuse de l'IMP dans les phrases hypothétiques en [si IMP, COND].

1. Lecture de différentes approches aspectuo-temporelles

- 6 Les explications aspectuo-temporelles de l'IMP dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND] tentent de chercher une solution tantôt du côté de l'aspect, tantôt du côté de la temporalité, tantôt en s'appuyant sur les deux. Nous aborderons tour à tour les différents types d'explication.



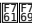
1.1 Les explications aspectuelles

- 7 Nous présenterons l'explication de Martin (1987 et 1991), puis celle de Wilmet (1997/2003).

1.1.1 Martin (1987 et 1991)

- 8 Son explication se fonde principalement sur deux éléments :
- (i) une conception psychomécanique de l'IMP : l'IMP serait composé d'une part d'accompli, le chronotype β qui appartient à l'univers actuel du locuteur, et d'une part d'inaccompli, le chronotype α qui appartient à une image d'univers distincte de l'univers du locuteur ;
 - (ii) la distinction entre temps *de re* et temps *de dicto* : l'axe temporel *de re* est l'axe « où se situent les événements » tandis que l'axe temporel *de dicto* est l'axe « où s'opèrent la prise en charge des propositions qui les décrivent » (1991 : 90).
- 9 Martin explique ensuite que, dans les phrases [si IMP, COND] hypothétiques, la composante de l'IMP disparaît sous l'effet de *si* et que seule demeure la composante associée à un univers purement imaginaire. Le problème de la temporalité de l'IMP ne se pose alors plus du fait que l'attache au passé, le chronotype β n'existe plus. La composante d'inaccompli de l'IMP s'interprète alors *de dicto* comme une « distanciation par rapport aux mondes possibles » (*op. cit.* 91) ou une « falsification encore inachevée du possible » (*op. cit.* 92). Cela explique selon lui qu'avec l'IMP « le mouvement naturel de l'hypothèse [va] du côté de l'irréalité » (*ibidem*). En résumé, l'IMP n'est plus temporel

sous l'action de *si*, son emploi dans les phrases hypothétiques est uniquement déterminé par sa composante aspectuelle.

- 10 La proposition de Martin fait difficulté sur plusieurs points.
- 11 a. D'abord, contrairement à ce que postule l'auteur, la part d'accompli prévue dans la valeur de base est bien présente dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND]. Soit (2) :
- (2) Si tu étais    m'écouter ce soir, je te donnerais un bon conseil, Birotteau, ce serait de laisser ton du Tillet. (Honoré de Balzac, *Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau*)
- 12 La possibilité d'employer la locution *être en train de* montre que l'IMP n'est pas purement inaccompli, mais bien sécant, c'est-à-dire composé d'une portion d'inaccompli et d'une portion d'accompli.
- 13 b. Par ailleurs, l'explication est imprécise sur un point crucial : pourquoi le sens passé de l'IMP disparaît-il sous l'effet de *si* ? Rien ne l'implique intuitivement. De plus, si on poursuit le raisonnement avec le passé simple (noté PS), il faudrait interpréter de la même façon les phrases hypothétiques en [si PS, PS]. Pourtant, dans ce cas, le sens passé ne disparaît pas :
- (3) Nous ne savons pas si Cunégonde accepta la demande en mariage que lui adressa Constantin. Mais si elle acquiesça à sa demande, ils furent (à coup sûr) les plus heureux des humains, tant ils étaient faits pour s'entendre. (Voltaire, *Candide* cité par M. Vuillaume in Leeman, 2001 : 223)
- 14 Si induit la lecture hypothétique de *acquiesça*, c'est-à-dire qu'on suppose, sans l'asserter, que l'événement *acquiescer* a eu lieu. Par contre, le procès continue d'appartenir à l'époque passée. On peut en conclure que *si* n'est pas responsable de la disparition (apparente) du sens passé de l'IMP dans le tour [si IMP, COND].
- 15 L'explication de Martin ne s'avère donc pas totalement satisfaisante, notamment au niveau du rôle joué par *si* et de l'origine de l'interprétation non-passée du procès à l'IMP. Nous tenterons d'éclaircir ces points ultérieurement (*infra* 4. 1. et 4. 3.).

1.1.2 Wilmet (1997-2003)

- 16 Pour Wilmet, les phrases hypothétiques [si IMP, COND] nécessitent dans la subordonnée un temps sécant comme l'IMP. En effet, selon lui, toute hypothèse comporte une fraction de certitude, ce qui « impose au moins un début de réalisation du procès à venir, c'est-à-dire sa vision sécante » (*op. cit.* 375). Wilmet explique ainsi l'emploi de l'IMP (et du présent) dans les subordonnées hypothétiques et prévoit de la même manière l'impossibilité d'avoir dans la protase le COND, le PS et le futur du fait de leur aspect « global » (*op. cit.* 375-376). Quant à la valeur passée de l'IMP, elle n'est, dans ce type d'emploi à dominante aspectuelle, que « de l'ordre de la conséquence non recherchée mais utilisable » (*op. cit.* 418).
- 17 On peut avancer un certain nombre d'arguments contre cette position.
- 18 a. D'abord, le COND est possible après *si* en discours hyponormé (langue enfantine) (4) et en français du Québec :
- (4) si Jospin *inscrirait* la pétanque aux jeux olympiques, il *voterait* pour lui (oral, > Bres, 2005 : 17)
- 19 b. Ensuite des faits montrent qu'on ne peut considérer le COND et le futur comme des formes globales. En effet, si on pratique le test de Guillaume (1929, 1964) de la

compatibilité avec *déjà*, il faut bien admettre avec Bres (1997 : 176) que le COND et le futur peuvent s'associer à une vision sécante du procès ((5) et (6)).

(5) Sophie *dormirait* depuis *déjà* dix minutes lorsque Pierre se lèverait. (Bres, 2005 : 17)

(6) Sophie *dormira* depuis *déjà* dix minutes lorsque Pierre se lèvera. (Bres, 2005 : 17)

20 Il faudrait donc plutôt admettre que ces deux temps sont aspectuellement neutres, ce qui n'est pas compatible avec la thèse de Wilmet.

21 c. D'autre part, on peut remarquer que le PS est tout à fait possible dans la protase dans des phrases du type [si PS, PS]. Reprenons (3) sous (7) :

(7) Nous ne savons pas si Cunégonde accepta la demande en mariage que lui adressa Constantin. Mais si elle *acquiesça* à sa demande, ils *furent* (à coup sûr) les plus heureux des humains, tant ils étaient faits pour s'entendre. (Voltaire, *Candide* cité par M. Vuillaume in Leeman : 223)

22 Le PS peut apparaître dans les phrases hypothétiques alors qu'il est incompatible avec *déjà* (8) et est donc réellement global.

(8) Sophie *dormit** depuis *déjà* dix minutes lorsque Pierre se leva. (Bres, 2005 : 17)

23 Des formes globales non sécantes peuvent ainsi être utilisées après *si*. Donc, contrairement à ce que postule Wilmet, l'aspect sécant n'est pas une condition *sine qua non* de la représentation des procès des subordonnées en *si*.

24 d. Enfin, l'hypothèse de Wilmet néglige selon nous le rôle de la valeur passée de l'IMP dans les phrases hypothétiques. Il considère que celle-ci ne détermine en rien l'emploi de ce temps et qu'elle n'est qu'une conséquence annexe de son utilisation pour des raisons aspectuelles. Or on ne peut nier la différence au niveau sémantique entre le présent (associé au futur) et l'IMP (associé au COND) en (9) et (10), alors que ces temps ne se différencient, selon Wilmet, que sur le plan de la temporalité :

(9) Si Pierre *vient* la voir demain, Marie sera heureuse.

(10) Si Pierre *venait* la voir demain, Marie serait heureuse.

25 L'événement semble moins probable avec l'IMP (10) qu'avec le présent (9). La valeur passée de l'IMP paraît donc jouer un rôle dans l'expression d'une moindre probabilité, rôle que Wilmet ne prend pas en compte.

1.2 Les explications temporelles

26 Nous étudierons les solutions proposées par Guillaume (1929,

27 1971) et par Chevalier *et al.* (1982).

1.2.1 Guillaume (1929, 1971)

28 Pour Guillaume, la valeur passée de l'IMP permet de marquer l'antériorité notionnelle de la condition par rapport à la conséquence au COND², « la condition [étant] par définition antécédente à la conséquence » (1971 : 123). Pour ce qui est de la valeur aspectuelle de l'IMP, il ajoute qu'elle a seulement « facilité » l'emploi de ce temps, le caractère décadent de *-ait* permettant aussi de prendre en compte la « décadence notionnelle » de la condition au-dessous de la conséquence (*op. cit.* 202).

29 Cette explication ne semble pas non plus satisfaisante.

30 a. Bres (2005 : 16) note que si l'IMP était chargé de marquer l'antériorité notionnelle de la condition par rapport à la conséquence, on devrait pouvoir trouver dans la protase une forme composée de même niveau que celle de l'apodose (c'est-à-dire un COND passé), la composition permettant selon Guillaume « l'expression de n'importe quel rapport d'antériorité sans avoir à changer d'époque » (*op. cit.* : 75), mais cela semble exclu (11).

(11) Si Pierre *partait*/**serait parti*, je le suivrais.

31 On peut ajouter que lorsqu'on emploie un COND dans la protase en québécois ou dans le langage des enfants, il s'agit d'un COND présent (voir l'exemple (4)) qui ne marque pourtant pas l'antériorité de la condition par rapport à la conséquence. Bres remarque qu'on peut aussi avoir dans les phrases hypothétiques un IMP dans la protase et dans l'apodose (12), l'antécédence de la condition par rapport à la conséquence n'est alors pas non plus exprimée.

(12) Si Sophie *partait*, je *trouvais* cela normal.

32 Ainsi, les phrases hypothétiques n'expriment pas toujours l'antériorité de la condition sur la conséquence. Les raisons de l'emploi de l'IMP dans le tour [si IMP, COND] doivent donc être cherchées ailleurs.

1.2.2 Chevalier et al. (1982)

33 Pour Chevalier *et al.*, l'emploi de l'IMP dans la protase est contraint par l'usage du COND dans l'apodose. Ils partent du postulat qu'avec le COND, « l'hypothèse exprimée dans la protase suppose l'existence [...] d'un savoir ou d'une croyance contraires, qu'elle feint d'ignorer » (*op. cit.* 13). En d'autres termes, le COND induit que l'hypothèse de la protase est « démentie par l'expérience » (*op. cit.* 14). Dans ce cas, les auteurs estiment qu'il faut une forme comme l'IMP qui puisse marquer l'antériorité du « lieu où l'hypothèse est envisageable » (notons le *h*) par rapport :

- (i) au présent de parole (où il est attesté que l'hypothèse n'est plus envisageable),
- (ii) au lieu assigné à l'événement lui-même (l'hypothèse devenant aussi caduque à ce moment).

34 En bref, le COND demande le marquage d'une double antériorité, celle de *h* par rapport au moment où l'événement a lieu et par rapport au moment de l'énonciation, demande qui est satisfaite par l'IMP.

35 Cette hypothèse ne manque pas d'intérêt mais on peut faire cependant quelques objections.

36 a. D'abord, les auteurs n'expliquent pas pourquoi l'emploi du COND implique que l'hypothèse soit « démentie par l'expérience ». On peut en effet trouver des phrases avec l'IMP et le COND dans lesquelles les événements décrits sont encore réalisables dans l'avenir. C'est le cas de l'énoncé (10) déjà cité.

(10) Si Pierre *venait* ~~à la fête~~, cela *ferait* plaisir à Marie.

37 L'emploi du COND dans l'apodose ne signifie donc pas forcément que l'hypothèse soit contraire à la réalité. Or si l'hypothèse n'est pas démentie par l'expérience et si elle n'est pas caduque au moment de l'énonciation, l'expression de la double antériorité de *h* décrite par les auteurs ne se justifie plus.

38 b. Par ailleurs, Wilmet constate que (*op. cit.* 376) le PS ne peut s'employer avec le COND en apodose :

(13) Si Pierre *partit**, je le *suivrais*.

- 39 Or, celui-ci est tout aussi apte que l'IMP à marquer l'antériorité de *h*. L'expression d'une antériorité ne constitue donc pas une contrainte valable sur le choix du temps à utiliser dans la protase, sinon le PS devrait être possible.
- 40 Cet exemple suggère par ailleurs que le rôle de l'aspect grammatical est ici essentiel, car lui seul permet de discriminer le sémantisme du PS de celui de l'IMP, et donc de rendre compte de l'emploi du premier là où le second est impossible. Mais l'explication de Chevalier *et al.* n'intègre pas cette différence entre l'IMP et le PS.
- 41 c. Enfin, comme on l'a vu (4), le COND peut aussi apparaître dans la protase, bien que celui-ci semble inapte à exprimer l'antériorité de *h*.
- 42 En conclusion, la présence d'un COND dans l'apodose n'impose pas qu'on emploie dans la protase un temps comme l'IMP, pouvant exprimer une antériorité.
- 43 Ces lectures critiques montrent qu'une explication de l'IMP hypothétique ne peut négliger ni la dimension temporelle ni la dimension aspectuelle des contraintes exercées dans ce contexte. Examinons maintenant des approches qui tentent de prendre en compte ces deux éléments.

1.3 Les explications aspectuelles et temporelles

- 44 On analysera dans cette partie les propositions de Gosselin (1999) et de Bres (2005). Les deux théories voient dans l'IMP une forme verbale passée et inaccomplie.

1.3.1 Gosselin (1999)

- 45 La solution de Gosselin rejoint par certains côtés l'explication formulée par Chevalier *et al.* Pour lui, les phrases hypothétiques associent à l'hypothèse de la protase une modalité, celle de la *possibilité prospective* (*op. cit.* 36) — la « possibilité valide à un moment *t* qu'un procès soit le cas ultérieurement » (*ibidem*). L'IMP porterait alors « non sur le procès exprimé par la subordonnée hypothétique mais sur le méta-procès correspondant à la possibilité prospective » (*ibidem*). Ainsi, l'IMP étant considéré comme une forme passée d'aspect inaccompli, il représente la possibilité prospective que le procès soit le cas comme passée et comme inaccomplie (cette possibilité peut encore exister au présent du locuteur ou au contraire être révolue).
- 46 Gosselin appuie sa théorie sur le comportement particulier de l'IMP avec la paraphrase en *c'est vrai que* dans la protase (*op. cit.* 38). Il observe qu'avec le passé composé le temps verbal porte bien sur le procès :
- (14) Si Pierre *a vu* Marie, il a dû lui raconter son aventure. (*op. cit.* 38)
- (14') Si *est* Pierre *a vu* Marie, il a dû lui raconter son aventure. (*op. cit.* 38)
- 47 tandis qu'avec l'IMP le temps verbal s'applique à l'expression *c'est vrai que* :
- (15) Si Pierre *était* riche, il achèterait une voiture. (*op. cit.* 38)
- (15') Si *était* Pierre *est* riche, il achèterait une voiture. (*op. cit.* 38)
- 48 et non au procès :
- (15'') ?? Si *est* Pierre *était* riche, il achèterait une voiture. (*op. cit.* 38)
- 49 Gosselin voit dans cette différence de comportement que « l'imparfait n'affecte pas le procès de la subordonnée, mais sa modalité d'assertion » (*ibidem*). Ce que l'IMP situe

dans le passé, ce n'est donc pas le procès lui-même, mais sa modalité d'assertion, c'est-à-dire la possibilité prospective d'avoir encore lieu.

- 50 Ainsi testée, l'hypothèse avancée par Gosselin paraît séduisante. Nous ferons pourtant quelques remarques.
- 51 Pour Gosselin, on trouve l'interprétation d'une possibilité prospective portant sur le prédicat de la subordonnée seulement dans la construction [si IMP, COND], mais il ne précise pas quel ingrédient provoque précisément cette interprétation. Interrogeons-nous un instant sur son origine.
- 52 L'idée d'une possibilité prospective n'apparaît pas dans les conditionnelles en *si* signifiant une concession :
- (16) *S'il était riche, il était pingre.*
- 53 Ainsi, dans (16), l'événement « il est riche » n'est pas juste envisagé dans sa possible réalisation, il est posé comme réel dans le passé. L'IMP ne porte donc pas ici sur « la modalité d'assertion du procès », mais bien sur le procès lui-même. En conséquence, ce n'est pas la construction [si protase, apodose] qui est responsable de la possibilité prospective.
- 54 L'interprétation d'une possibilité prospective semble plutôt liée à la présence du COND. En effet, si l'on remplace dans (16) l'IMP de l'apodose par un COND présent (17), on constate bien l'expression d'une hypothèse et donc d'une modalité de l'ordre de la possibilité prospective portant sur le prédicat (17') :
- (17) *S'il était riche, il serait pingre.*
 (17') *Si ~~il~~ était ~~il~~ ~~il~~ ~~il~~ il est riche, il serait pingre.*
- 55 Si le conditionnel chez Gosselin peut signifier la prospection (c'est un ultérieur du passé), on voit mal comment il peut engendrer, dans la protase, l'interprétation modale d'une *possibilité*. Aussi, pensons-nous qu'il n'existe pas de contrainte correspondant à « une *modalité* associée à l'hypothèse » qui serait de l'ordre de la possibilité prospective (*op. cit.* 38), et qu'il ne s'agit que d'un effet de sens produit par le contexte.
- 56 Cela est confirmé par les paraphrases utilisées pour appuyer cette thèse. L'expression *c'est vrai que* exprime ici un prédicat d'existence plus qu'une possibilité prospective. Il faudrait donc plutôt employer une paraphrase en *il est possible que*. On peut faire la glose dans les phrases hypothétiques (17'), mais pas dans les phrases concessives (16') :
- (17') *Si ~~il~~ était possible ~~il~~ il soit riche, il serait pingre.*
 (16') ? *Si ~~il~~ est POSSIBLE QU'il était riche, il était pingre.*
- 57 Cela rejoint notre remarque précédente : l'effet éventuel d'une « possibilité prospective » semble lié à l'emploi du COND dans l'apodose, mais comme on l'a déjà dit, la valeur du COND dans le paradigme de Gosselin ne suffit pas à en rendre compte. Nous proposerons plus loin une explication pour ce phénomène (*infra* 4. 1.).

1.3.2 Bres (2005)

- 58 Bres, quant à lui, propose de voir l'IMP dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND] comme portant sur l'énonciation du procès (et non sur le procès ou sur sa modalité d'assertion). Il sollicite pour cela l'approche dialogique déjà développée entre autres dans Bres 1999, Bres 2001 et Bres & Vérine 2002. La notion de dialogisme décrit « la capacité de certains énoncés à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur [-locuteur], [une ou] d'autres voix qui le feuilletent énonciativement » (Bres, 2001 : 83)³. Notons la

phrase hypothétique *si P, Q*. Dans *si P, si* « sert à reprendre dialogiquement en supposition un énoncé antérieur *P* d'un autre énonciateur, pour en faire la base de l'assertion de l'apodose » (Bres, 2005 : 26). L'IMP expliciterait alors, grâce à sa valeur passée, l'antériorité de l'énonciation de *P* par rapport à l'énonciation de *si P, Q*. Pour ce qui est de l'aspect, l'IMP est décrit comme *non-incident*, c'est-à-dire comme représentant le procès en son cours au-delà de sa borne initiale et en deçà de sa borne finale (*ibidem*). Dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND], la valeur non-incidente de l'IMP permettrait donc, en représentant le procès au-delà de sa borne initiale, d'exprimer « l'incidence outrepassée » de *P* liée à ce que *P* est « énonciativement dépendant d'un dire » (*ibidem*).

- 59 Nous adhérons dans l'ensemble à cette approche dialogique qui nous semble pour le moment la plus satisfaisante. Cependant, nous nous démarquons des propositions de Bres sur un point central.
- 60 a. Nous ne pensons pas que l'interprétation dialogique de l'IMP soit de la responsabilité de *si*. En effet, dans les phrases conditionnelles [si IMP, IMP] dont l'effet produit n'est pas l'hypothèse mais la concession (voir la phrase (16)), l'IMP porte bien sur le procès (celui-ci est bien situé dans le passé). Il n'explicite donc pas l'antériorité de l'énonciation de *P* par rapport à l'énonciation de *si P, Q* et n'est donc pas ici dialogique. Mais cela ne signifie pas que les phrases conditionnelles concessives ne sont pas dialogiques. Elles le sont : elles permettent en effet au locuteur de concéder un dire antérieur *P*, pour lui opposer *Q*, dans un phrase *si P, Q*. Seulement ce dialogisme-là n'entraîne pas l'emploi d'un IMP portant sur un dire antérieur. Il faut donc chercher ailleurs que dans *si* l'origine du dialogisme de l'IMP.
- 61 b. Par ailleurs, on voit mal comment le fait de choisir d'expliciter ou non l'antériorité de *P* par rapport à *si P, Q* peut expliquer la différence de sens déjà pointée précédemment (*supra* 1. 1. 2.) entre l'emploi du présent (le fait supposé paraît probable) et l'emploi de l'IMP (le fait supposé paraît improbable). Il nous semble que le seul moyen de sortir de cette impasse est d'abandonner l'idée que *si* requiert de marquer l'antériorité de l'énonciation de *P* par rapport à *si P, Q*.
- 62 L'examen de diverses propositions aspectuo-temporelles nous engage donc à penser que les deux composantes, temporelle et aspectuelle, de l'IMP agissent comme des éléments déterminants de l'emploi de ce temps dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND]. Cette lecture critique fait aussi apparaître que l'IMP ne porte pas dans ce tour sur l'événement lui-même mais sur quelque chose qu'on peut matérialiser par l'expression *c'est vrai que* ((15) et (15')). Pour notre part nous voyons là le signe d'un phénomène dialogique (nous développerons cette idée ultérieurement *infra* 4). Avant de présenter notre explication, nous allons exposer les outils théoriques sur lesquels elle se fonde : la conception praxématique du temps verbal et la notion de dialogisme.

2. Éléments théoriques

2.1 Une conception aspectuo-temporelle du temps verbal

- 63 Nous suivons la théorie praxématique qui reprend en les retravaillant les propositions de Guillaume sur le temps verbal. Dans ce cadre, les temps verbaux donnent des instructions temporelles et aspectuelles sur la façon dont le temps impliqué par un

procès doit être vu. Pour les besoins de la démonstration, on s'intéressera ici à l'IMP, au PS et au COND.

- 64 L'IMP situe dans le passé un point (instruction temporelle [+ passé]) d'où on envisage le procès sans en montrer les bornes initiale et terminale (instruction aspectuelle [- incidence]).
- 65 Le PS situe dans le passé le procès (instruction temporelle [+ passé]) qui est envisagé depuis sa borne initiale jusqu'à sa borne finale (instruction aspectuelle [+ incidence]).
- 66 Pour ce qui est du COND, je suivrai ceux qui, comme Vuillaume (2001), le définissent comme un futur/ultérieur du passé⁴ — cette conception est confirmée par le morphème *-rait* du COND qui se compose du morphème *-r-* du futur et du morphème *-ait* de l'IMP. Le COND donne donc les instructions temporelles [+ passé] et [+ futur]. L'ordre a ici son importance : le COND situe d'abord dans le passé un point à partir duquel un énonciateur envisage ensuite le procès comme ultérieur. Au niveau aspectuel, on considérera le COND comme neutre (instruction aspectuelle [neutre]).

2.2 La notion de dialogisme

- 67 À l'instar de Bres (2005), nous utiliserons en la retravaillant la notion de dialogisme (voir *supra* 1.3.2 pour une définition) empruntée à Bakhtine (1929-1977)⁵. On distinguera ainsi le locuteur énonciateur principal responsable de l'énoncé, des énonciateurs secondaires dont le dire est également actualisé dans l'énoncé.

3. Dialogisme et temps verbal

3.1 L'imparfait

- 68 Dans la littérature sur le temps verbal, on a souvent qualifié l'IMP de temps *subjectif* en citant des emplois où ce temps sert à exprimer un point de vue différent de celui de l'énonciateur principal⁶. En d'autres termes, l'IMP, favoriserait la médiation énonciative d'une instance se dissociant du locuteur.
- 69 Cette aptitude de l'IMP s'explique par sa valeur aspectuelle non-incidente. En effet, en ne représentant pas les bornes inhérentes du procès, l'IMP ne permet qu'une saisie incomplète de celui-ci sur la ligne du temps et aura tendance à chercher, pour inscrire le procès dans la réalité, un point d'ancrage qui pourra être un circonstant, un autre procès ou, parfois, le dire d'un énonciateur secondaire dissocié de l'énonciateur principal (Bres, 2003 : 80). On dira dans ce dernier cas que l'IMP est dialogique. En voici un exemple :
- (18) Pierre a dit qu'il *venait* (~~646566676869~~).
- 70 L'IMP s'est fixé au point d'ancrage exprimé par la principale : « Pierre a dit », point d'ancrage qui correspond en fait au dire de l'énonciateur secondaire *Pierre* sur sa propre venue. On remarquera que l'IMP ne porte alors pas sur le procès lui-même (il ne situe pas *venir* dans le passé), mais bien sur l'énonciation de ce procès (c'est l'énonciation de la venue de Pierre qui est située dans le passé, comme l'atteste la possibilité d'ajouter le circonstant *demain*).
- 71 L'IMP permet donc le fonctionnement dialogique.

3.2 Le passé simple

- 72 Contrairement à l'IMP, le PS est souvent décrit comme un temps plutôt *objectif* ayant tendance à présenter le procès en lui-même⁷. Il serait donc peu apte à l'expression d'un point de vue et à la médiation énonciative d'une instance autre que celle de l'énonciateur principal.
- 73 Cette faible capacité est liée à sa valeur aspectuelle incidente. En effet, le PS représente le procès depuis sa borne initiale jusqu'à sa borne finale. De ce fait, comme le souligne Bres (2003 : 79) il fait preuve d'une moindre dépendance dans son inscription sur la ligne du temps que l'IMP et n'a pas besoin de s'ancrer à un point dans le temps qui correspondrait au dire d'un énonciateur secondaire. Cela explique que le PS n'est pas employé dans le discours indirect libre et qu'il est problématique en discours indirect :
- (19) ? Pierre dit qu'il *vint*.
- 74 Le PS paraît donc réticent à la médiation d'un énonciateur secondaire (sauf dans des contextes très particuliers⁸).

3.2.1 Le conditionnel

- 75 On considère en général que le COND exprime un point de vue autre que celui du locuteur-énonciateur : on peut donc admettre qu'en lui-même le COND est toujours dialogique (idée formulée autrement mais partagée par Abouda (1997), Donaire (1998), Kreutz (2001), Vuillaume (2001) et Haillet (2002) entre autres). Par contre, contrairement à l'IMP, son affinité avec la médiation énonciative est due à sa valeur temporelle et non à sa valeur aspectuelle. En effet, le COND étant un ultérieur du passé, l'inscription du procès sur la ligne du temps se fait obligatoirement par la médiation d'un point (de vue) situé dans le passé. La dissociation énonciative entre énonciateur principal et énonciateur secondaire est donc systématique. Ainsi, dans (20),
- (20) Pierre a dit qu'il viendrait.
- 76 le COND signifie que le procès *venir* est vu par un énonciateur secondaire situé dans le passé (qu'on peut identifier comme étant *Pierre*) qui considère celui-ci comme ultérieur (*Pierre* situe sa venue dans son futur).
- 77 En résumé, l'IMP autorise la dissociation énonciative, le PS y est réticent, et le COND l'impose. Entrons maintenant dans le vif du sujet avec la construction des phrases conditionnelles avec IMP et COND.

4. La construction du tour [si IMP, COND]

4.1 Le rôle de *si*

- 78 Nous suivrons ici la conception de *si* développée dans Vairel 1982. Dans le tour *si P, Q, si* a une double valeur. D'une part, *si* a une valeur hypothétique : il permet de supposer la réalité de *P*⁹, d'autre part, *si* a une valeur conditionnelle : la supposition de *P* est donnée comme la condition de l'énonciation de *Q* (*op. cit.* 6). Vairel donne ainsi l'exemple suivant d'une phrase conditionnelle concessive :
- (21) S'il est peu sociable, il a un cœur d'or. (Vairel, 1982 : 8)

79 *si* permet à l'énonciateur principal de supposer la réalité de « il est peu sociable » (*admettons que...*), puis de poser cette supposition comme la condition de l'énonciation de « il a un cœur d'or ». On pourrait faire la paraphrase suivante : *Admettons qu'il soit peu sociable, il faut alors ajouter qu'il a un cœur d'or*. Cette analyse fonctionne aussi avec les phrases hypothétiques. Soit (22) :

(22) Si Pierre vient, Marie sera heureuse.

80 L'énonciateur principal suppose la réalité de « Pierre vient », qu'il pose ensuite comme la condition de l'énonciation « Marie sera heureuse » : *Supposons que Pierre vienne, alors on peut penser que Marie sera heureuse*. La même analyse peut s'appliquer à la phrase hypothétique au PS [si PS, PS] :

(23) Si Pierre vint la voir, Marie fut heureuse.

81 Dans (23), *si* permet à l'énonciateur de supposer la réalité de la situation passée « Pierre vint », supposition qui entraîne l'énonciation de la situation passée « Marie fut heureuse » : *À supposer que Pierre vint, on peut penser que Marie fut heureuse*.

4.2 Le rôle du conditionnel

82 Le COND, du fait de sa valeur d'ultérieur du passé, impose que l'on voie le procès de l'apodose comme n'étant pas assumé par l'énonciateur principal, mais par un énonciateur secondaire situé dans le passé. La dissociation énonciative qu'il implique dans l'apodose entraîne aussi dans la protase un dédoublement énonciatif :

83 l'énonciateur principal n'assumant pas Q, il ne peut assumer la réalité de P qui conditionne Q. Ainsi, dans (10),

(10) Si Pierre *venait* la voir demain, Marie *serait* heureuse.

84 le COND implique que l'énonciation de la situation de l'apodose

85 « Marie sera heureuse » soit passée. Le contexte demande alors dans la protase *l'emploi d'une forme capable d'exprimer cette médiation énonciative passée*.

86 C'est pourquoi le PS dans la protase est incompatible avec un COND dans l'apodose (24) :

(24) Si Pierre **vint* la voir, Marie ~~serait~~ heureuse.

87 car celui-ci ne peut pas prendre en charge la dissociation énonciative. L'IMP et le COND en sont par contre capables et peuvent donc s'employer dans la protase (cf. (4) et (10)). Le COND est cependant marqué :

(10') ? Si Pierre *viendrait* la voir demain, Marie *serait* heureuse.

88 Notre explication est qu'on a, dans ce cas, le pléonasme d'une double non-inscription dans la réalité. D'une part *si* suppose, mais sans la poser, la réalité de la situation et d'autre part le COND nous dit que l'énonciateur principal ne se prononce pas non plus sur la réalité de la situation. C'est donc cet effet pléonastique qui est condamné par la norme, même si la convergence au niveau du sens de *si* et du COND fait que ce dernier continue d'être utilisé dans la protase.

89 On peut expliquer maintenant d'où vient l'effet de moindre probabilité souvent constaté dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND] : il est produit par le COND. Ce temps impose que l'énonciateur principal se défausse de la responsabilité de l'énoncé sur un énonciateur situé dans le passé (Vuillaume, 1999 : 109). De fait, en prenant de la distance avec son énoncé, l'énonciateur principal rend l'événement qu'il décrit moins

probable. Ce n'est donc pas l'IMP qui est responsable de l'effet de moindre probabilité, c'est le COND.

4.3 Le rôle de l'imparfait

90 Sous l'action conjuguée de *si* et du COND, l'IMP est préférentiellement employé (mais nous avons vu qu'on pouvait aussi trouver un COND présent comme dans l'exemple (3)). Grâce à sa valeur non-incidente qui le rend permissif au dialogisme et grâce à sa valeur passée, l'IMP peut poser l'énonciation de la situation dans la protase comme antérieure à l'énonciation de la phrase hypothétique. Reprenons l'exemple (10),

(10) Si Pierre *venait* la voir demain, Marie *serait* heureuse.

91 L'IMP y situe dans le passé, non pas le procès *venir* (celui-ci peut appartenir à l'époque présente ou future), mais l'énonciation « Pierre vient ». Cette explication dialogique semble à première vue contre-intuitive vis-à-vis de l'interprétation qu'on peut avoir des énoncés hypothétiques. Pourtant le phénomène dialogique devient transparent si l'on pratique le test utilisé par Gosselin avec *c'est vrai que*. On peut en effet paraphraser (10) par (10') :

(10') Si []'était [] Pierre *vient* la voir demain, Marie *serait* heureuse.

92 Ce test montre que l'IMP porte sur *c'est vrai que* qui explicite une énonciation antérieure présupposée, et non pas directement sur le procès *venir*. L'imparfait est donc bien dialogique dans ce cas.

93 Par ailleurs, en employant, l'IMP après *si*, on permet également de reconduire dans la protase l'effet de moindre probabilité produit par le COND de l'apodose : l'énonciateur principal se défausse également sur un autre énonciateur situé dans le passé.

94 En bref, l'IMP est dialogique dans les phrases hypothétiques [si IMP ; COND] et possède bien ici comme ailleurs la valeur aspectuo-temporelle [+ passé] et [-incidence].

95 Avant de conclure, il est nécessaire à ce niveau de revenir sur le sens de *potentiel* ou d'*irréel du présent* qu'on attribue généralement à l'IMP dans cet emploi. Celui-ci procède d'une interaction complexe entre l'IMP et son contexte. Cette interaction a été parfaitement analysée par Martin (1991) puis par Gosselin (1999) qui a en encore affiné l'explication, aussi nous n'y reviendrons pas dans le détail. Nous dirons seulement que, en fonction du contexte, la phrase hypothétique [si IMP, COND] aura tantôt une interprétation de *potentiel*, tantôt une interprétation d'*irréel du présent* :

- (i) lorsque le contexte implique que l'événement supposé appartient à l'époque future ou induit un contexte d'ignorance¹⁰, le fait décrit dans la protase est vu comme *potentiel*, c'est-à-dire comme pouvant avoir lieu dans le présent ou le futur ;
- (ii) dans tous les autres cas, on affaire à un *irréel du présent* : le fait décrit dans la protase est considéré comme irréel et comme ne s'étant pas produit dans l'époque présente.

96 L'IMP n'est donc pas responsable à lui seul des sens *potentiel* ou *irréel* qu'on lui impute souvent dans les phrases hypothétiques. Il s'agit là d'effets de sens produits en interaction avec le contexte.

Conclusion

97 Cette étude montre qu'une explication satisfaisante de l'IMP dans les phrases conditionnelles d'hypothèse peut passer par une conception aspectuelle et temporelle

de celui-ci mise en relation avec son aptitude au dialogisme. Le sens modal qu'on lui attribue généralement n'est alors qu'un effet produit par son interaction avec le co(n)texte et par l'interprétation dialogique qui en découle. Les différents ingrédients de cette interaction agissent de la façon suivante :

- (i) *si* suppose la réalité de *P* et pose celle-ci comme la condition de l'énonciation de *Q* ;
 - (ii) le COND signale que le locuteur-énonciateur principal se défausse de l'assertion du procès sur un énonciateur antérieur ;
 - (iii) l'IMP s'interprète, sous l'action de *si* et du COND, dialogiquement et implique la médiation passée d'un énonciateur antérieur : l'énonciateur principal n'assumant pas *Q* (contrainte imposée par le COND), il ne peut assumer la réalité de *P* qui conditionne *Q* (contrainte imposée par *si*).
- 98 Les effets modaux actualisés sont alors au nombre de trois :
- (i) le sens modal *hypothétique* exprimé par *si* : l'énonciateur principal suppose la réalité de la situation de la protase mais sans se prononcer sur cette réalité ;
 - (ii) l'effet modal de *moindre probabilité* liée à la dissociation énonciative qu'entraîne l'emploi du COND dans l'apodose ;
 - (iii) l'effet modal de *potentiel* ou d'*irréel* déterminé par les informations contextuelles sur la localisation du procès dans le temps (époque présente ou future) et/ou par un contexte d'ignorance.
- 99 L'IMP n'a donc rien de « modal » dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND], mais il participe avec le contexte à la production d'effets de sens modaux. La difficulté pour expliquer l'emploi de l'IMP en phrase hypothétique tenait essentiellement à l'appréhension du phénomène dialogique dans ce tour.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOUDA L. 1997, Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne, thèse de doctorat, Paris VII.
- BAKHTINE M. 1929-1977, Le Marxisme et la philosophie du langage, Paris : Minuit.
- BERTHONNEAU A.-M. ET KLEIBER G. 2003, « Un imparfait de plus... et le train déraillait », Cahiers Chronos 11, 1-24.
- BRES J. 1997, « Habiter le temps : le couple imparfait/passé simple en français », Langages 127, 77-95.
- BRES J. 1999, « Vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme », modèles linguistiques XX, 2, 71-96.
- BRES J. 2001, « Dialogisme » in Détrie C., Siblot P., Verine B. (éd.), Termes et concepts pour l'analyse du discours, Paris : Champion, 83-86.
- BRES J. 2003, « Temps verbal, aspect et point de vue : de la langue au discours », Cahiers de praxématique, 41, 55-84.

- BRES J. 2005, « L'imparfait : l'un et/ou le multiple ? À propos des imparfaits narratif et d'hypothèse », *Cahiers chronos* 14, 1-32.
- BRES J. VÉRINE B. 2002, « Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté », *Faits de langue* 19, 159-169.
- CHEVALIER J.-C., LAUNAY M., MOLHO M. 1982, « De l'hypothèse en espagnol », *Information grammaticale* 13, 12-16.
- DAMOURETTE J. ET PICHON E. 1911-1926/1970, *Des mots à la pensée*, tome 5, Paris : D'Artrey.
- DONAIRE M. L. 1998, « La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le Français moderne*, 66 : 2, 204-227.
- DUCROT O. 1984, « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », in *Le dire et le dit*, Paris : Minuit, 171-233.
- FLEISCHMAN S. 1991, « Verb tense and point of view in narrative » in Fleischman S., Waugh L. R. (éd.), *Discourse pragmatics and the verb*, London-New York : Routledge, 27-44.
- GOSSELIN L. 1999, « Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques », *Cahiers chronos*, 4, 29-51.
- GUÉRON J., TASMOWSKI L. 2003, « Présentation », in Guéron J., Tasmowski L. (éd.), *Temps et point de vue*, Paris : Université Paris X Nanterre, 5-29.
- GUILLAUME G. 1929, *Temps et verbe*, Paris : Champion.
- GUILLAUME G. 1964, *Langage et science du langage*, Paris : Nizet et Québec : Presses de l'université de Laval.
- GUILLAUME G. 1971, *Leçons de linguistique 1948-1949, Série A, vol. 1*, Québec : Presses de l'université Laval et Paris : Klincksieck.
- HAILLET P. 2002, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Paris : Ophrys.
- LABELLE F. 2002, « Point de vue et aspect en français et en anglais », *Cahiers Chronos* 9, 71-89.
- KREUTZ P. 2001, « "Une chatte n'y trouverait pas ses jeunes". Polyphonie, scalarité et dispositions », in Dendale P. et L. Tasmowski (éd.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz, 345-362.
- LEEMAN D. 2001, « Pourquoi ne peut-on combiner si et le conditionnel ? », in Dendale P., Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck, 211-230.
- LE GOFFIC P. 1986, « Que l'imparfait n'est pas un temps du passé », in Le Goffic P. (éd.), *Points de vue sur l'imparfait*, Caen : Centre de publications de l'université de Caen, 55-70.
- MARTIN R. 1987, *Langage et croyance*, Bruxelles : Mardaga.
- MARTIN R. 1991, « Types de procès et systèmes hypothétiques. De l'aspect de re à l'aspect de dicto », *Travaux de linguistique et de philologie*, XXIX, 87-95.
- NØLKE H., OLSEN M. 2003, « Le passé simple subjectivisé », *Langue française*, 138, 75-85.
- POTTIER B. « Existence, possibilité et hypothèse », *Information grammaticale*, 13, 31.
- RABATEL A. 1998, *La construction textuelle du point de vue*, Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- RIEGEL M., PELAT J.-C., RIOUL R. 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- STHIOUL B. 2000, « Passé simple, imparfait et sujet de conscience », *Cahiers chronos*, 6, 79-93.

- TOURATIER C. 1996, *Le système verbal français*, Paris : Armand Colin.
- VAIREL H. 1982, « Les phrases conditionnelles/hypothétiques en français : la valeur de si A, B », *Information grammaticale* 14, 5-10.
- VET C. 1981, « La notion de “monde possible” et le système temporel et aspectuel du français », *Langages*, 64, 109-124.
- VUILLAUME M. 1998, « Le discours indirect libre et le passé simple », in Vogeleer S. et al. (éd.), *Temps et discours*, Louvain-la-Neuve : Peeters, 191-201.
- VUILLAUME M. 2001, « L'expression du futur dans le passé en français et en allemand », in Dendale P., L. Tasmowski (éd.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz, 105-124.
- WILMET M. 2001, « L'architecture du “conditionnel” », in Dendale P., Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck, 21-44.
- WILMET M. 1997-2003, *Grammaire critique du français*, Paris : Hachette, Louvain-la Neuve : Duculot.

NOTES

1. Nous notons IMP l'imparfait, et COND le conditionnel.
2. Pour Guillaume, le COND équivaut à l'association du présent et du futur qu'il présente comme un espace de temps indifférencié (1929 : 57). Marquer l'antériorité par rapport au COND avec une forme verbale revient donc selon lui à utiliser une forme passée comme l'IMP.
3. Ainsi dans l'exemple suivant,
Ex. *oui*, la quête d'Aurore Brossard est légitime (Bres, 1999 : 72)
le *oui* implique qu'on entende, outre la voix d'un énonciateur principal, la voix d'un énonciateur secondaire à qui on peut imputer l'énoncé : 'la quête d'Aurore Brossard est légitime'. Cet énoncé est donc dialogique car il présuppose un énoncé antérieur dont il est la confirmation.
4. On peut citer entre autres Vet 1981, Gosselin 1999, Wilmet 2001 et 1997-2003.
5. À la suite de Ducrot 1984 on peut aussi parler de polyphonie.
6. Par exemple Fleischman 1991, Rabatel 1998, Vuillaume 1998, Sthioul 2000, Labelle 2002, Nølke & Olsen 2003.
7. Voir note 2 page précédente.
8. Un certain nombre de linguistes s'accordent pour dire que le PS n'est pas incompatible avec la représentation subjective du procès (entre autres, Rabatel 1998, Sthioul 2000, Bres 2003, Nølke & Olsen 2003). Ainsi, dans l'exemple suivant, il peut même participer à l'effet de subjectivisation :
Ex. Paul sortit. Dehors, il *fit* bigrement froid. (Sthioul, 2000 : 90)
En effet, le PS, en représentant la borne initiale du procès *faire* permet d'exprimer le fait qu'à sa sortie Paul a commencé à sentir le froid (ce qui n'aurait pas été le cas avec un IMP).
Seulement, les contextes où la lecture subjective est possible avec le PS semblent très restreints. Nølke & Olsen constatent que « le PS demande que soit assez explicitement indiquée par le contexte la présence d'un être discursif autre que le locuteur [énonciateur principal], qui pourrait être susceptible de prendre la responsabilité du PDV [point de vue] au PS » (*op. cit.* 82).
9. Cette approche s'oppose à une autre conception de *si* selon laquelle « “faire une hypothèse” c'est accorder un certain degré d'existence à un être ou à un événement » (Pottier, 1982 : 31). On retrouve cette idée dans un certain nombre de travaux (Wilmet, 1997-2003 ; Leeman, 2001). Pour nous, *si* n'est en rien thétique : il ne permet pas de poser un quelconque niveau d'existence de l'événement. Il est au contraire hypothétique en ce qu'il ne fait que supposer la réalité d'un événement sans se prononcer sur ses conditions de vérité.

10. Par exemple avec des expressions comme *par hasard* ou *d'aventure* (Gosselin, 1999 : 32).

RÉSUMÉS

L'imparfait est prototypiquement le temps verbal pour lequel se pose la question de l'articulation entre temporalité et modalité. En effet, les grammairiens distinguent en général ses emplois « temporels », dans lesquels il situe un événement dans le passé (*Hier, il pleuvait*), de ses emplois « modaux », dans lesquels il porte sur des faits irréels (*Si j'étais riche, je m'achèterais une voiture*). Comment une même forme verbale peut-elle donner lieu en discours à ces différentes interprétations ?

Nous nous sommes penchée sur le cas particulier de l'imparfait dans les phrases hypothétiques en [si IMP, COND]. Nous en proposons une analyse fondée sur une conception aspectuo-temporelle de l'imparfait et sur la notion de dialogisme. Nous tenterons de montrer que l'imparfait, grâce à ses valeurs aspectuelle (non-incidente) et temporelle (passée), fonctionne dans ce tour comme un marqueur dialogique. Selon notre hypothèse, l'effet modal qu'on lui attribue n'est alors qu'un effet de sens produit par son interaction avec le contexte, mais, en lui-même, l'imparfait n'a rien de modal. Ainsi, dans le cas de l'imparfait dans les phrases en [si IMP, COND], la valeur modale procède de l'aspect et de la temporalité.

The imparfait is prototypically a tense which questions the articulation between temporality and modality. Indeed, grammarians usually distinguish “temporal” uses, in which it applies to past events (*Hier, il pleuvait*), from “modal” uses, in which it applies to unreal events (*Si j'étais riche, je m'achèterais une voiture*). How can the same verbal form lead to such different interpretations in discourse ?

We tackled the particular case of the imparfait in [si IMP, COND] hypothetical sentences. We suggest an analysis based on an aspectuotemporal conception of the imparfait and on the notion of dialogism. We attempt to show that, in this use, the imparfait works as a dialogic marker thanks to its aspectual (non-incident) and temporal (past) values. According to our hypothesis, the modal effect which is attributed to it is nothing more than a meaning effect produced by its interaction with the context and the imparfait itself is far from being modal. Thus, in the case of imparfait in [si IMP, COND] sentences, aspectuality and temporality create modality.

INDEX

Keywords : aspect, dialogism, hypothesis, imparfait, tense

Mots-clés : aspect, dialogisme, hypothèse, imparfait, temps

AUTEUR

ADELIN PATARD

Praxiling, U.M.R. 5267 C.N.R.S. — Montpellier III adeline_patard@hotmail.com